



'S BLÄTTEL

Bulletin annuel de l'Association pour la
Sauvegarde de la Maison Alsacienne



Une maison vosgienne typique sauvegardée à Storckensohn !

DOSSIER : « réhabiliter une maison alsacienne n'attend pas le nombre des années »

NIDERVILLER – ALTKIRCH : une tuilerie de référence pour la maison Gilardoni

MOMMENHEIM : un projet exemplaire initié par la commune

Septembre 2023
Numéro 32



contact@asma.fr
07 86 20 53 88

Page Facebook : @associationpouurlasauvegardedelamaisonalsacienne

L'ASMA est le relais local de  et partenaire de la marque Alsace 

Rédaction : Jean Marc Biry, directeur de la publication
Simone de Butler, rédactrice en chef
Relecture : Denis Bilger, Jean Marc Biry, Denis Elbel, Maryline Simler
Réalisation graphique : Exécutée en Alsace, par RLB Creative Design, rlb-creative-design.com
Impression : Imprimé en Alsace par A.G.I. Imprimerie, www.agi-imprimerie.fr
Photo de couverture : Jean-Marc Biry

Storckensohn : « Une maison vosgienne typique sauvegardée à Storckensohn ! Le maire de Storckensohn avait signé le 16 décembre 2022, le permis de démolir de la maison Dennecker.

L'ASMA a déposé un recours en référé le 6 mars dernier au Tribunal administratif de Strasbourg, la maison étant protégée par le PLUi. François Tacquard, ancien adjoint de Storckensohn, et ancien président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, avait sollicité son aide. Le référé, dont l'audience s'est tenue le 29 mars au Tribunal administratif de Strasbourg, a été gagné, puisque le Tribunal administratif a suspendu le permis de démolir, ce qui a décidé le propriétaire à le retirer et à mettre en vente la maison.

« Si cette maison trouve un acheteur qui la rénove en respectant le patrimoine, les bénévoles de l'association du moulin, situé à proximité immédiate, en seront heureux. Si personne ne s'y engage, l'association du moulin portera l'achat et le projet de sauvegarde. »

Photographies et documents : Jean-Marc Biry, Stéphanie Bringia, Jean Christophe Brua, Simone de Butler, Rémy Claden, Sophie Dressler, Fanny Diss-Irion, Denis Elbel, Christian Fuchs, Hugo Digiano, Éric Muller, Frédéric Pflug, François Wurth.

Le contenu des articles n'engage que leurs auteurs.
Reproduction interdite sans l'accord écrit à demander à l'ASMA.
Tirage : 3 000 exemplaires.

QUI SOMMES-NOUS ?

« **L'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne** » est une association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) créée en 1972, inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Haguenau.

La version la plus récente de ses statuts, consultables sur notre site asma.fr, y a été enregistrée le 27 mai 2019, Volume 47, Folio 120.

Son identifiant SIRET est le 479 408 916 00043 et son code APE est le 9103Z.

Son objet, défini dans ses statuts, est le suivant :

« L'objet de l'association concerne les constructions de toute nature, de tous matériaux et de tous usages constituant le patrimoine bâti en Alsace, ainsi que leur environnement, sites et paysages.

L'association a pour but de :

- sensibiliser et informer le public sur la valeur historique, culturelle, environnementale, économique et sociale de ce patrimoine ;
- conserver, entretenir, défendre les constructions existantes, ainsi que leur environnement, sites et paysages ;
- défendre auprès des pouvoirs publics et des responsables de l'économie régionale l'importance de ce patrimoine, dont la disparition dégrade de manière irréversible l'aspect et le charme de nos bourgades qui font la notoriété de notre province et lui confèrent son grand attrait touristique. »

ADHÉRER À L'ASMA COTISATIONS 2023

Jeune (< 30 ans)	15 €
Jeune couple (< 30 ans)	20 €
Une personne	30 €
Un couple	40 €
Une personne morale	100 €

Possibilité de s'abonner à la Revue
" Maisons Paysannes de France "
(4 numéros par an) pour 25 € en sus.

Formulaire d'adhésion à télécharger sur
notre site :

<https://www.asma.fr>



ASMA
BP 90032
67270 Hochfelden

SOMMAIRE

Édito s'Blättel	4
Durmenach : Assemblée Générale 2023	5
Une maison alsacienne construite de toutes pièces, récupérées avec engouement et frénésie	10
Froeschwiller : « Je ne me voyais pas ailleurs, ni dans un lotissement »	16
Dans le cadre du projet Maison Gilardoni : l'Asma du Haut Rhin et de la municipalité d'Altkirch se sont déplacés à Niderviller....	20
Un projet patrimonial exemplaire et enthousiasmant initié par la commune de Mommenheim	28
L'ASMA - face aux enjeux du renouvellement urbain et de la transition écologique	32
D'or et d'argent : les maisons primées en 2023	39

Le Comité de l'ASMA

Président :	Jean-Marc BIRY
Vice-président :	Denis ELBEL
Secrétaire :	Denis BILGER
Trésorier :	Sophie DREXLER
Membres :	Stéphanie BRINGIA Jean-Christophe BRUA Remy CLADEN Vincent COUVREUR Frédéric CUENEY Simone DE BUTLER Hugo DIGIANO Bernard DUHEM Claude EICHWALD Pascale ERHART Christian FUCHS Élodie HÉBERLÉ Jean HISS Marjolaine IMBS Gilbert KUNTZ Daniel MUNSCH Jean RAPP Marc REISER-DELIGNY Maryline SIMLER François WURTH



Jean-Marc Biry
Président de l'ASMA

ÉDITO S'BLÄTTEL

L'ASMA ayant fêté ses 50 années d'existence l'année dernière, je me suis amusé à remonter ce temps jusqu'au début des années 1970 pour retrouver les motivations qui ont présidé à sa création, non pas en relisant ses statuts, mais en m'intéressant aux courants d'idées de l'époque. Professionnellement, je me souviens qu'en 1977, l'action de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a été renforcée par la mise en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui vont contribuer de façon déterminante à revaloriser les quartiers anciens des villes et des bourgs ruraux. Mais auparavant, en 1975, grâce à l'initiative prise par le Conseil de l'Europe d'instituer l'Année Européenne du patrimoine architectural, la Charte Européenne du Patrimoine Architectural sera adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et solennellement proclamée au Congrès sur le Patrimoine Architectural européen d'Amsterdam. Elle dit tout, et très précisément, des maux actuels qui frappent le bâti ancien traditionnel et que l'ASMA n'a de cesse de dénoncer, et elle prône déjà les solutions et pistes d'action à privilégier.

Elle précise que le patrimoine architectural (européen) ce ne sont pas tant nos monuments que « les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit » et que « l'incarnation du passé dans le patrimoine architectural constitue un environnement indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme ». Plus loin, considérant que la compréhension du passé est diverse pour chaque génération qui en tire alors des idées nouvelles, elle souligne toutefois que « toute diminution de ce capital est d'autant plus un appauvrissement que la perte des valeurs accumulées ne peut être compensée, même par des créations de haute qualité » ce qui ne saurait caractériser, loin de là, la production architecturale contemporaine de la promotion immobilière !

Citée comme un « capital spirituel, culturel, économique et social aux valeurs irremplaçables », la valeur identitaire du patrimoine architectural y est donc largement affirmée tout comme sont déjà évoqués les fondements d'une économie circulaire avec « la nécessité d'épargner les ressources (qui s'impose à notre société » et que « loin d'être un luxe pour la collectivité, l'utilisation de ce patrimoine est une source d'économies ».

La charte alerte aussi largement sur les dangers qui menacent le patrimoine traditionnel ancien, que ce soit à l'échelle humaine « par l'ignorance, par la vétusté, par la dégradation sous toutes ses formes, par l'abandon » ou à l'échelle d'un urbanisme destructeur, « lorsque les autorités sont exagérément sensibles aux pressions économiques et aux exigences de la circulation », sans oublier les aires de repos que constituent les parkings.

Le constat d'alors est déjà lucide sur les « restaurations abusives néfastes » et « la technologie contemporaine, mal appliquée (qui) abîme les structures anciennes » et n'est pas davantage tendre avec « la spéculation foncière et immobilière (qui) tire parti du tout et annihile les meilleurs plans ». Et si la charte prône une conservation intégrée du patrimoine vernaculaire européen, elle n'en défendait pas moins les interventions contemporaines dans le tissu ancien mais en lui fixant des règles, que bon nombre de projets actuels peinent d'ailleurs à appliquer, à savoir « tenir le plus grand compte du cadre existant, respecter les proportions, la forme et la disposition des volumes ainsi que les matériaux traditionnels ». C'est sur cette règle d'ailleurs que l'ASMA est de plus en plus souvent appelée à s'appuyer, pour contrecarrer les annonces immobilières qui vantent les mérites d'un terrain à bâtir, quitte à vouer la maison ancienne qui s'y trouve à la démolition, sans lui laisser aucune chance de trouver un preneur amoureux des vieilles pierres ou du pan de bois et désireux de la réhabiliter. D'une certaine façon, tout y est dit...mais beaucoup reste à faire ! Cinquante années donc d'une lucidité qui semble encore aujourd'hui très peu partagée, et qui légitime l'engagement sans faille de l'ASMA pour la sauvegarde du patrimoine bâti en Alsace.

Il n'est évidemment pas question de baisser les bras : je compte bien m'appuyer sur les compétences diverses et riches, présentes au sein de l'équipe en place pour avancer.

De plus, la collaboration exemplaire avec la CeA, engagée en 2021, marquée le 19 juin dernier par un vote à l'unanimité en séance plénière pour un renforcement sans précédent des aides à la restauration du bâti ancien, mais aussi une collaboration étroite avec de nombreux maires et avec les ABF, annoncent une réelle prise de conscience et augurent d'un réel changement de paradigme en faveur de l'ancien.

Jean Marc Biry président de l'ASMA

VIE DE L'ASMA

DURMENACH : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

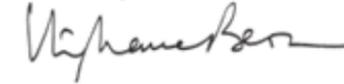
L'AG de l'ASMA s'est tenue dans le Haut Rhin aux confins de la Suisse, pour conforter l'implantation régionale de l'association, elle a reçu le vif soutien de Stéphane Bern.

A tous les bénévoles de l'ASMA, chers Amis,

Bravo pour les actions de votre association en faveur de la sauvegarde du patrimoine bâti alsacien !

Je serai toujours à vos côtés pour vous soutenir dans votre difficile et exemplaire combat et vous souhaite une excellente assemblée générale ce 11 juin à Durmenach !

Stéphane Bern



À Durmenach, une réception des plus réussies pour fêter le passage à presque 1000 adhérents à jour de cotisation.

Le 11 juin, Monsieur le Maire de la commune, Dominique Springinsfeld nous a accueillis (une centaine de participants) ainsi que Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin mais aussi Conseillère d'Alsace, et que Christian Fuchs, ancien vice-président de l'ASMA, en charge du Haut Rhin.

Durmenach « la petite Jérusalem »

Après un sympathique café Kugelhopf, servi dès notre arrivée, nous avons rejoint la salle communale située à l'emplacement de l'ancienne synagogue. Doublement « bénie » par la Croix et la Menorah, cette salle témoigne de l'histoire singulière de ce village de 900 habitants. En 1846, 56% de la population était juive, représentée en proportion au conseil municipal et ce, avant que le Juden Rumpel¹ survenu en 1848, ne vienne disperser cette population. Le souvenir de cette présence a suscité de nombreuses initiatives de la Société d'histoire de Durmenach présidée par Sabine Drexler, dont la reconstruction de la plus ancienne maison du village (chantier supervisé par Christian Fuchs en personne). Elle abrite à présent un très intéressant musée du Judaïsme rural alsacien.

À ce jour, la commune vit des activités agricoles et surtout du travail frontalier, les deux menés en pluriactivité. Une très belle halle construite au cœur du village s'anime d'un Firob'apéro qui devient, le temps d'un vendredi soir par mois, le cœur du Sundgau. On y partage tartes flambées, pain cuit sur place et apéro sous cette superbe charpente en mélèze, arbres introduits dans la région par le baron autrichien Reutter de Weyl en 1784. Monsieur le Maire adresse un remerciement appuyé au trio de choc constitué par Sabine Drexler, Thierry Fischer et Christian Fuchs, qui a été de toutes les réunions du conseil municipal et qui a impulsé ce vigoureux élan patrimonial et associatif.

« Avec Christian Fuchs, Grégory Schott² et Denis Elbel, nous partageons une passion contagieuse »

C'est ainsi que Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin³, a introduit son propos. Elle souligne que l'obligation introduite par la loi climat et résilience de 2021, qui contraint les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux de rénovation énergétique, comporte un double effet pervers et une menace pour le patrimoine bâti à moyen terme. La pose de plaques de polystyrène est subventionnée, et cette ITE par l'extérieur condamne irrémédiablement la respiration des façades anciennes. L'autre risque encouru est celui de la déshérence du bâti ancien, encore renforcée par les dispositions de la loi ZAN (Zéro artificialisation nette). Partant d'une bonne intention de la préservation des terres agricoles, cette loi impose la densification du bâti existant et les propriétaires impécunieux du cœur de village se voient dès lors démarchés par certains promoteurs, qui souvent tentent de racheter leur bien pour un prix dérisoire.

Sabine Drexler suggère donc de faire de la nouvelle politique initiée par la CeA, la « Maison alsacienne du XXI^e siècle », une opportunité, et d'apporter une aide aux propriétaires notamment au travers d'une modification ou d'un moratoire de l'application du DPE (Diagnostic de performance énergétique). En effet, celui-ci ne tient pas compte des performances dans la construction traditionnelle de matériaux naturels, biosourcés, du confort estival et ravale irrémédiablement au

rang de passoire thermique, des maisons au confort reconnu et éprouvé par leurs propriétaires. Autre piste, celle de la collaboration entre la CeA et la Fondation du patrimoine ; à cet égard, le label destiné à permettre de restaurer le patrimoine rural non protégé, octroie pour 5 ans un financement de 2% du montant des travaux et une défiscalisation pouvant même aller jusqu'à 100% si l'opération bénéficie de 20% des subventions publiques, le plus souvent versées par la CeA. La sénatrice a enfin annoncé un renforcement sensible des aides financières de la CeA aux propriétaires de maisons anciennes qui décident de les restaurer.

« Dix millions de maisons, soit 1/3 du patrimoine bâti sont concernées »

Bernard Duhem, président de l'ASMA, a repris en écho les propos de Sabine Drexler et souhaite ardemment dans son rapport d'orientation « transmettre la culture du patrimoine ». Sa présentation du bilan est consultable



Bernard Duhem Président de l'ASMA, Dominique Springinsfeld Maire de Durmenach, Sabine Drexler Sénatrice du Haut Rhin. Photo JM Biry

sur le site de l'ASMA. Elle comporte cette information inédite, celle du passage du nombre d'adhérents de 341 en 2014 à près de 1000 à ce jour, parmi lesquels 40% ont adopté la procédure du vote électronique en réponse à la consultation lancée pour la tenue de l'AG.

Jean-Paul Mayeux, trésorier dont les comptes ont été approuvés par les réviseurs aux comptes, Madame Stéphanie Douté et Monsieur François Robert, a fait état d'un solide excédent de trésorerie qui assure son indépendance financière à l'association et lui donne les coudées franches.

Quatre membres du comité ont vu leur mandat prorogé, tandis que trois autres y entrent, dont une nouvelle trésorière adjointe : Sophie Dressler. En guise de conclusion, Bernard Duhem souhaite approfondir la coopération déjà bien engagée avec la CeA, renforcer la réflexion sur les matériaux biosourcés, voir la finalisation du livre du cinquantenaire, et renforcer la présence de l'ASMA dans le Haut-Rhin.

Les actions développées en 2022-23 et deux Bulldozers d'or !

Denis Elbel, vice-président de l'ASMA, a rappelé les nombreuses interventions pour la sauvegarde des maisons alsaciennes dans les deux départements, avec des succès, mais aussi quelques échecs.

À Morschwiller le Bas (Haut-Rhin) où le propriétaire d'une grange dîmière, protégée par le PLU, a été amené, grâce à un recours au Tribunal administratif, à vendre son bien datant de 1558, sans recourir à sa démolition, comme l'y autorisait pourtant un permis de démolir illégal.

À Buschwiller (Haut-Rhin) le sauvetage in extremis d'une très rare maison Renaissance datant de 1554, identifiée par nos deux jeunes adhérents Hugo Digiano et Jérémie Viron, s'achèvera au Parc de la Maison Alsacienne de Reichstett (Bas Rhin) où elle rejoindra la maison d'Eckwersheim de dix ans son aînée, et fera le bonheur de son président Jean Claude Kuhn.

À Spechbach le Bas (Haut Rhin) le dossier de la démolition illégale en 2021 d'une maison à colombages des 17^e et 18^e siècles, protégée au PLU, située juste à côté de l'église, attend la date d'une prochaine audience au Tribunal administratif.

Dans le Bas Rhin, de beaux succès à Entzheim (cour Saint Denis), Altenstadt près de Wissembourg, à Mommenheim (boulangerie Bernhardt), et Schnersheim, ne font pas oublier les destructions irrémédiables de la maison du jardinier (château des Hanau Lichtenberg) à Brumath, et plus encore celles de Burbach où le presbytère de 1598 a été rasé au profit d'un City Stade qui a totalement artificialisé le parc arboré. Le tout pour un montant de 300.000 euros (la commune ne compte que 277 habitants).

Dans la même veine à Hochfelden, où l'ASMA avait trouvé un jeune couple décidé à acquérir et réhabiliter une petite maison très en vue à l'entrée du village ; le maire, intransigeant pour son projet de parking, s'est insurgé contre l'immixtion d'une association « étrangère » dans les décisions du conseil municipal : il a fait raser la maison, malgré les avis unanimes de l'ABF, de la CeA, et même de la Préfète de Région ! Deux attitudes qui leur valent l'attribution du Bulldozer d'or à parts égales.

Mais il y a aussi bien des personnes à saluer, c'est le cas de Monsieur François Tacquard, ancien président de la ComCom de la Vallée de Saint-Amarin, à l'initiative du réaménagement du parc de Wesserling, qui a été cité pour son action menée, en lien étroit avec l'ASMA, à Storckensohn, qui a conduit au retrait du permis de démolir d'une maison vosgienne traditionnelle protégée au PLU ; grâce, là encore, au Tribunal administratif, qui avait censuré ce permis illégal, suite au recours déposé par l'ASMA.

Maison N°8, place du Foyer



Le four à pain, place du foyer



Halle, place du foyer



La remise des trophées.

Pour rasséréner l'auditoire, l'ASMA a tenu à remettre le trophée de l'ASMA⁴ 2023 à Monsieur Dominique Springinsfeld, maire de Durmenach, « qui dédie cette récompense à toute la population du village » pour la **maison, la halle, le four à pain**.

Stéphanie Bringia, François Wurth et Christian Fuchs ont repéré pour nous les maisons à primer dans le canton

Quatre médailles d'argent ont été décernées et trois médailles d'or. Les heureux récipiendaires se sont tous déplacés pour recevoir leurs récompenses. La mairie d'Oltingue a dépêché un adjoint qui a expliqué que la réhabilitation de la maison de 1674, transformée en maison communale, venait parachever un ensemble auquel s'ajoute l'école, le presbytère et l'église et consacre l'abandon de la peinture au profit du badigeon sur les façades. Messieurs Stemmelen et Briswalter, à la fois surpris et honorés, ont tenu à remercier Marc Grodwohl « qui leur a évité des désordres techniques dans la réhabilitation ». Ils se sont félicités d'avoir rencontré les bons artisans tout en regrettant avoir eu quelques déboires. Ils ont tenu à délivrer un message optimiste aux jeunes engagés dans le projet : « À tous les jeunes nous souhaitons de vivre cette belle aventure qui exige pugnacité et aiguisé la curiosité » Ils parlent d'un confort de vie inégalé et durable



Bernard Duhem, Dominique Springinsfeld, Madame Kreyer (Koestlach) Monsieur Groely (Knœringue), M. Schweitzer (Oltingue), M. Burger (Durmenach), M. Briswalter, M. Stemmelen (Oltingue), Sabine Drexler, M. Deslarzes, Denis Elbel, Christian Fuchs. Photo JM Biry

Trois diagnostiqueurs convoqués pour faire le DPE d'une même maison ont trouvé des performances diamétralement opposées

La réunion s'est terminée par cette anecdote citée par Sabine Drexler parue dans la revue « Que choisir » CQFD Par ailleurs Un adhérent a suggéré de constituer une banque de matériaux anciens : il se trouve que sur la page Facebook de l'ASMA, animée par Jean Rapp, et celle des « amis de l'ASMA » animée par Marc Reiser-Deligny, des annonces paraissent régulièrement en ce sens et semblent remplir cette fonction.

Une séance de cinéma vintage

Un apéritif offert par la commune a précédé le très bon repas (à trois plats) préparé par le traiteur local Stéphane Fuchs et l'après-midi a été consacrée à la visite du village, conduite par Thierry Fischer qui a mêlé histoire, architecture vernaculaire, et réhabilitation. L'acquisition récente par la commune d'un corps de ferme, ancienne auberge du Cheval Blanc, ouvre de nouvelles perspectives qui s'ajoutent à l'aménagement du « château » en logements sociaux. Pour clore la journée, nous nous sommes tous réunis dans cette ineffable salle de cinéma de Durmenach pour la projection de bandes-annonces du cinéma américain des années 80. Une bouffée de nostalgie pour les anciens et un spectacle insolite pour les plus jeunes d'entre nous.

Merci pour l'organisation de cette journée très réussie !

(1) Qualifié de dernier pogrom survenu en France cet événement à l'origine de la destruction de 75 maisons, avait été présenté sur des gravures populaires, à tort, comme une révolte des juifs Rum Bold !

(2) Grégory Schott : ABF du Haut-Rhin, Chef de l'UDAP 68

(3) Rapporteur patrimoine au Sénat, et déléguée à la « Maison alsacienne du XXI^e siècle » programme impulsé par la CeA

(4) Trophée réalisé par l'ébéniste Jean Rapp

UNE DÉCOUVERTE INSOLITE DANS LE PETIT VILLAGE DE HOHATZENHEIM

UNE MAISON ALSACIENNE CONSTRUITE DE TOUTES PIÈCES, RÉCUPÉRÉES AVEC ENGOUEMENT ET FRÉNÉSIE

Fanny Diss-Irion-Simone de Butler

À l'initiative de Jean Rapp, nous nous sommes rendus avec Malou et Denis Elbel, dimanche 8 janvier dans le petit village de Hohatzenheim (207 habitants) invités par Fanny Diss - Irion, jeune professeur d'histoire géographique mais sollicitée ici pour ses compétences de maître d'œuvre et d'ouvrage.



Francis Irion, Malou Elbel, Jean Rapp, Denis Elbel, caché l'oncle, Fanny Diss-Irion. Photo SdeB

Une construction obtenue de haute lutte

Après un premier refus du permis de construire émanant de l'Architecte des Bâtiments de France pour une construction dans l'ombre portée de l'église de Hohatzenheim¹ en 1978, Fanny Diss est revenue à la charge en avril 2010 en constituant et défendant elle-même son dossier. Forte de plusieurs arguments, elle a soumis un autre projet et obtenu l'accord du nouvel ABF en raison d'abord de l'exemple d'une construction similaire faite par son père Francis Irion (dit Frantz) à Schwindratzheim et le choix de l'entreprise Brenner, spécialisée dans la construction / réhabilitation des maisons alsaciennes dans le nord de l'Alsace. La seule réserve fut de remplacer le chien assis par une lucarne au rampant unique et de pente orientée dans le sens du toit.

Un très bon exemple de densification du bâti au centre du village

L'évolution des modalités de l'urbanisation, conformément à la nouvelle loi Zéro Artificialisation Nette, a également favorisé ce projet. En vertu celle-ci le potager, propriété de sa maman originaire du village, est devenu soudainement le lieu possible de leur projet tant désiré. Par les travaux menés entre 2011 et 2019, essentiellement le week-end et pendant les vacances, le jeune couple est parvenu à finaliser son rêve avec l'assentiment et la bienveillance du voisinage, privilège accordé à une enfant du village qui veille encore sur son oncle resté à Hohatzenheim.

(1) Classée monument historique en 1898, cette église romane, lieu de pèlerinage depuis le 11^e siècle, est dédiée à la Vierge douloureuse et abrite une Piéta du 15^e siècle.

C'est l'œuvre de Frantz pour l'édification et de Jérémie charpentier de l'entreprise Brenner pour la conceptualisation.



La maison est construite sur un soubassement de grès appareillé de 3 m de haut, précaution imposée par la présence d'un terrain humide. Photo Fanny Diss-Irion

Frantz a contribué à faire le tri et à sélectionner les poutres récupérées lors du démontage d'une ferme initialement située à Schwindratzheim¹, notamment deux chaises curules, les autres venant compléter à l'identique la galerie qui orne le bâtiment principal et son retour. À l'atelier, la sélection s'est faite en tenant compte des contraintes techniques défendues par son père et l'esthétique plébiscitée par la fille. Le choix s'est porté tant sur l'appareil extérieur que sur les solivages intérieurs avec une prédilection pour les bois courbes pour Fanny qui défend l'idée d'un aménagement plus contemporain, plus original et surtout plus lumineux. La pomme de discorde avec son père est évidemment apparue sur le projet de la terrasse.

Dés gib'ts doch nêt (ça ne se fait donc pas !)

Cette large ouverture ménagée par une baie vitrée sur une terrasse couverte offre un très beau point de vue au-dessus du jardin. Il a fallu toute la force de persuasion de Fanny pour en imposer l'idée à son père ! Une divergence similaire a porté sur le choix des enduits : laisser la pierre apparente à l'intérieur ou couvrir les murs d'enduit. Mais après tout, dit -elle « c'est notre maison », et le père, aujourd'hui retraité, qui ne compte pas son temps, est tombé d'accord avec sa fille sur le nouveau projet d'aménagement de cette ancienne grange. Pour le jardin, un rêve éveillé leur a fait choisir les pièces de grès et les belles planches destinées à en faire un « mobilier de jardin » hors du commun. Ce bonheur à concevoir avec exclusivement des matériaux de récupération est perceptible dans tous leurs propos.

(1) *le reste provient du démontage d'une quinzaine de bâtiments en vingt ans dans le village et aux alentours.

Entre hétéroclite et éclectique : des insertions variées qui font jouer à la devinette.

C'est un peu la marque de fabrique de Frantz Irion : il intègre dans la maçonnerie des pièces apparemment disparates mais qui par la mise en scène retiennent le regard et suscitent la curiosité : tel ce volet de soupirail de plusieurs siècles en grès, dit « Schimmer », ces chevaux entrevus trouvés à Brumath, ces piédroits de portes datés et ornés, et plus fréquemment encore les bornes cadastrales. Car Frantz, tout le monde vous le dira, c'est le roi de la récupération dans le bâti ancien. Il façonne des pièces à l'endroit, mais aussi à l'envers de telle sorte qu'il faut un œil aguerrri pour en reconnaître la fonction première. Sa réputation fait que l'on s'adresse spontanément à lui lorsqu'il s'agit de démonter (ce que l'ASMA évidemment n'encourage pas !). Au bout du compte et en toute logique, on trouve le linteau gravé de lettres hébraïques de la synagogue de Schwindratzheim dans le cellier de Fanny. De là à dire que le monde est bien fait, il n'y a qu'un pas : tant de monde ne songe qu'à se débarrasser de « l'alter Migges »¹ et lui, l'homme providentiel est là pour le récupérer. On souhaiterait secrètement que cette valeur du réemploi soit plus diffusée mais l'idée fait son chemin auprès des jeunes générations qui achètent davantage de seconde main ou, mieux, récupèrent gratuitement ; la protection de l'environnement y trouve son meilleur compte.



Un chantier familial. « À ma droite mon père Francis Irion, à ma gauche BIER Dietmar, l'ancien voisin de mon père, mon oncle Antoine KUHN mon mari Laurent Diss et au bout à gauche en tee-shirt rouge ERNEWEIN Norbert. Dietmar et Norbert étaient déjà dans l'aventure de la construction de la maison de Frantz à Schwindratzheim. Des soutiens sans faille à nos côtés ». Photo Fanny Diss-Irion

« Tel père telle fille » et le mari dans tout cela ?

Fanny dit volontiers que « c'est génétique », affirme que son père souhaitait un garçon et qu'elle, pour donner le change sans doute, s'est sentie très vite happée par le virus de l'ancien et de la brocante. Elle se souvient d'avoir accompagné son père sur les chantiers et à la recherche de vieilleries. Quelle place dès lors pour son mari gendarme de métier ? Il avait un atout pour lui, celui d'être menuisier de formation, et en faisant le tour de la maison, on se rend compte qu'il a réalisé de nombreux aménagements et meubles sur mesure avec naturellement des matériaux de récupération ! On ne trouve aucun meuble tout fait, IKEA n'a pas sa place ici ! Cependant Fanny tient à souligner que le projet s'est toujours discuté et réalisé entre eux (père, fille et mari), et réunit au bout du compte trois passionnés.

Un chantier familial, amical et collaboratif de dix personnes pour réaliser notamment l'isolation chaux chanvre entre la mi-août et fin octobre 2017. À l'arrière-plan une loggia faite de chaises curules récupérées dans une ferme à Schwindratzheim et complétées par l'entremise de l'entreprise Brenner à Hochfelden.

(1) Camelote, en judéo alsacien, terme d'origine hébraïque

« Si je ne les pousse pas mes bonhommes... »

Cette réflexion de Fanny en dit long sur son énergie débordante, après une heure d'immobilité (la correction des copies sans doute), elle éprouve comme son père des fourmillements et elle accomplit elle-même un grand nombre de tâches pour lesquelles elle trouve des sources d'inspiration sur internet. Encore une que le confinement n'a pas paralysé ! En faisant le tour intérieur, les détails ingénieux foisonnent : table de salle à manger calée sur deux piétements en fonte de vieilles machines à coudre Singer, de vieilles portes cintrées en guise de tête de lit, un bureau de travail sur un établi massif, des meubles de cuisine avec des vieux volets en façade et des tiroirs d'épicerie. Il y a également ce qui ne se voit pas et Fanny nous a fait part de toutes les réflexions qu'elle a menées de son côté, le plan de financement, les pourparlers avec les artisans. Tout a été mûrement réfléchi et elle conclut « Papa a inscrit les jours de travail pour sa maison, mais moi je n'ai pas compté les heures ».



Un détail : saurez-vous le situer à la bonne place ?



Un bureau sur un établi ancien : la tête le cœur et la main réunis. Photos SdeB.

« Le projet d'une vie...un art de vivre avant tout » Fanny Diss-Irion

« Mon père a mis 20 années à achever sa maison à colombages située à Schwindratzheim et sa cour composée d'une grange, elle-même récupérée dans le village. Je me suis fixé un délai quasi similaire. Cette œuvre est d'abord un projet familial, qui a suscité tant un scepticisme chez certains en raison de sa durée, mais surtout un large engouement, essentiellement de nos amis et anciens qui nous ont aidés sans relâche.

Cette construction a mis en avant la nécessité de la projection (réservation des gaines d'électricité, des années avant l'installation définitive), du sens du dialogue et surtout du compromis !

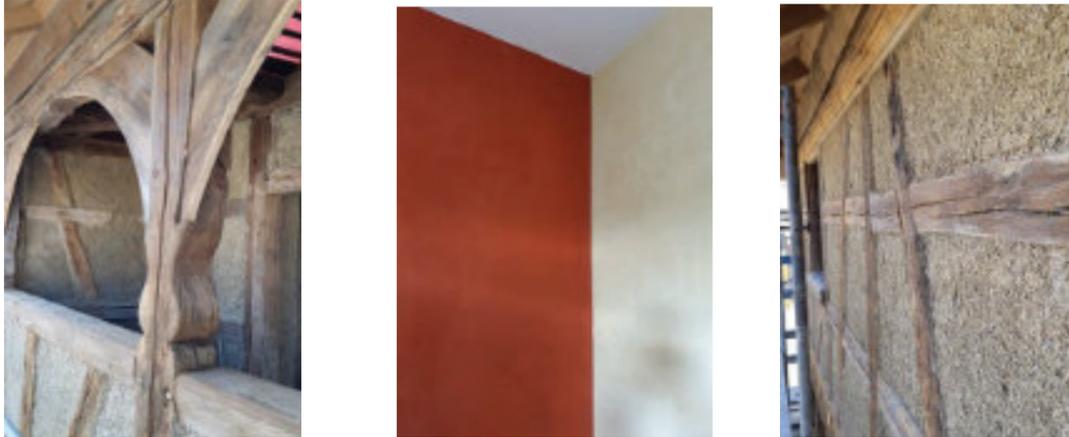
Ma foi dans ce projet est restée intacte durant toutes ces années, d'abord par l'amour de l'ancien, mais « cette belle dame » élancée et assez étroite, fine, est en hommage à ma maman qui n'a pas pu voir son achèvement.

Cette maison est avant tout un « art de vivre », dans la simplicité et le réemploi des matériaux et objets en notre possession, et surtout le respect de nos traditions et héritages patrimoniaux, car ces maisons ne sont pas que des habitations, elles ont une histoire, une âme... qu'il faut entendre pour mieux les respecter et surtout les préserver ! »

Ils nous soutiennent :

Eco Sphère Habitat
 12C Rue Schreiber 67450 Mundolsheim [contact.](mailto:web@ecosphere-habitat.com)
web@ecosphere-habitat.com
 Tél : 03 88 69 39 35
www.ecosphere-habitat.com

Projection de béton de chanvre
Réalisation d'enduits à la chaux, pigments naturels




décap'écop7
 Marlon Lecroix

Décapage par AEROGOMMAGE ET HYDROGOMMAGE
 Ces nouvelles techniques de gommage par projection en basse pression, nous permettent d'optimiser le décapage de tous types de matériaux en respectant leurs surfaces.



LE BOIS Colombages, goutres et plafonds, escalier, mobilier divers



LA PIERRE (NATURELLE OU RECONSTITUÉE)
 Encadrement de fenêtres et portes, sous bassement, monuments ou édifice,



LE MÉTAL
 Ferronneries, clôtures, portails, carrosseries, jantes, pièces mécaniques...

11 rue du Stade - 67480 Forstfeld - 04 79 44 14 27
decapeco67@outlook.fr - www.decapeco67.com

Rénovation de fenêtres « à l'Ancienne » en chêne massif.
 Réalisations en tous points identiques aux modèles et caractéristiques d'origine, en associant les performances d'isolation d'aujourd'hui.



AVANT : ancienne fenêtre PVC à 1 battant remplacée.

APRÈS : nouvelle fenêtre patrimoine chêne en 2 vantaux.

À noter : la finesse des profils périphériques.



MENUISERIE
Pierre SEENE

Menuiserie Pierre SEENE
 38 PLACE DES SAPINS
 67330 UTTWILLER



TELEPHONE
 E-MAIL
 INTERNET

03.88.70.79.00
pierre.seene@orange.fr
www.menuiserieeseene.com

ECO MATIC
 CHAUFFAGE D'EXCEPTION



09 54 46 02 79
 14 rue de l'Industrie
 67720 Z.I. Hoerd

ECO MATIC
 CHAUFFAGE PAR PLINTHES

À FROESCHWILLER, VILLAGE HISTORIQUE ET MAGNIFIQUE DU PAYS DE LA SAUER, UNE RENCONTRE AVEC L'UN DE NOS PLUS JEUNES ADHÉRENTS

« JE NE ME VOYAIS PAS AILLEURS, NI DANS UN LOTISSEMENT »

Simone de Butler

C'est par ces paroles que Frédéric Pflug m'a reçue le 14 janvier 2023 dans la maison alsacienne qu'il a réhabilitée et qu'il habite depuis octobre 2022 au 17 de la rue principale, à Froeschwiller. Cette rencontre était destinée à s'inscrire en faux contre les allégations de certains qui ne voient dans l'ASMA qu'une bande de retraités un peu allumés.

« J'aime ce village et je n'avais plus d'autre choix que de rénover ou de rester chez mes parents. »

Il fut aidé en cela par un père retraité très actif ; c'est ainsi que le projet a été finalisé à 80% en auto-construction, auto-rénovation devrait-on dire. Il a été soutenu dans sa résolution par Pascale Erhart, une amie de sa sœur, propriétaire d'une maison du 16^e siècle à Langensoultzbach, membre du Comité de l'ASMA et maître de conférences à l'Université de Strasbourg (dialectologie alsacienne et mosellane). Car il a eu fort à faire, et devant l'ampleur de la tâche, son entourage a plutôt essayé de le décourager. Il a d'abord fallu tout vider, tout arracher pour ne garder que l'ossature qui elle, était saine. Mais ce ne fut pas l'obstacle principal auquel Frédéric s'est heurté.

Un bras de fer avec la commune qui souhaitait préempter

Le projet de la commune était de ménager un circuit pour la dépose des enfants à l'école, agrandir le parking existant et trouver un local de stockage - la grange en l'occurrence - tout cela en « promettant » de ne pas démolir la maison. Il faut préciser que la maison se trouve dans le premier périmètre classé du village englobant le château et aujourd'hui l'église¹. **« Lorsque j'ai croisé Denis à l'occasion du Stammtisch de Langensoultzbach, son sang n'a fait qu'un tour »**. C'est Denis Elbel, on l'aura compris, qui est venu en appui de son projet et l'a convaincu d'entamer un recours auprès du tribunal administratif. Une demande qui a bien entendu semé la zizanie au sein du conseil municipal qui avait maintenu le projet de préemption à une courte majorité, malgré un avis conforme négatif de l'ABF, sollicité par l'ASMA. Frédéric Pflug a fait part rétrospectivement de ses doutes en novembre 2018 : est-ce que cela valait la peine d'aller jusque-là ? Lui qui dit modestement qu'un simple courrier des impôts est déjà de nature à l'inquiéter.

La mairie déboutée par le tribunal administratif

Cet épisode a eu deux conséquences, celui de libérer la voie à son projet et de le faire entrer dans le conseil municipal nouvellement élu. Une boucle bouclée, la garantie d'avoir dans la place un défenseur du très beau patrimoine de ce village et aucun regret pour l'action entreprise puisqu'elle lui permet de réaliser son souhait le plus cher, celui de rester au village. Et pourtant son travail en Allemagne l'oblige à faire des déplacements, en covoiturage, précise-t-il et il aurait pu choisir de s'installer plus près de la frontière, mais comme il le dit lui-même, le village n'est pas répulsif !

Une redistribution du plan, l'utilisation de matériaux biosourcés et la contribution d'artisans spécialisés

Avant de se lancer, Frédéric a continué à fréquenter assidûment les Stammtisch organisés par l'ASMA jusque dans le Haut-Rhin. Il a ensuite consulté le répertoire des artisans sur le site de l'ASMA et élaboré son plan de financement. « Tout le budget y est passé » dit-il. Il souhaitait avant toute chose augmenter la superficie de la maison qui fait aujourd'hui 150m² en ouvrant le salon sur le jardin à l'arrière en ménageant de grandes ouvertures vitrées. L'installation d'une terrasse est encore à venir. Ce coup d'œil sur les arbres du parc du château, avec lequel il est mitoyen par le jardin, donne un supplément d'âme et tout son prix à l'aménagement. Les travaux menés mêlent de façon heureuse l'emploi de matériaux neufs : sol, escalier, tout en maintenant les tomettes de l'entrée, la disposition des alcôves à l'étage, l'ouverture des fenêtres sur la rue. L'architecte de l'ASMA Jean-Christophe Brua a établi les plans de l'extension à l'arrière, Vincent Couvreur la réalisation de l'isolation en chaux-chanvre, l'entreprise de Pierre Seené, portes et fenêtres, et l'entreprise Brenner a procédé à quelques modifications subtiles du colombage. Mais Frédéric a pris une part active dans tous ces travaux et prend en charge « le reste » puisque sur 12 ares et des dépendances, il y a encore à faire. Les parents sont sollicités, la maman, « la cantinière », dit-il a assuré les repas pour des tablées de dix. Et maintenant un nouveau chantier s'ouvre pour eux avec l'acquisition d'une autre maison alsacienne dans le village par sa sœur. « On voulait tous les deux rester au village ». Une histoire de famille en somme. Les photos de l'intervention sur le pignon de la grange témoignent de l'importance et de la technicité des travaux entrepris, notamment le soubassement en grès des Vosges extrait de la carrière de Rothbach.

Un mur mitoyen de trente mètres à réaliser pour contrecarrer l'affaissement à l'arrière



Photo Frédéric Pflug

Au nombre des projets, il y a celui du mur sur la limite de propriété, les moellons en grès récupérés sur les destructions antérieures n'attendent que le réemploi. L'aménagement d'une terrasse à l'arrière, la réfection de la toiture de la grange et un projet d'installation de poêle en faïence en position centrale de la maison complètent la « to-do list » de Frédéric. L'heure est venue des choses à terminer, mais sans précipitation et il se donne le temps de la réflexion. On sent une certaine sérénité, celle que lui donne la satisfaction du travail accompli par lui-même, en n'oubliant pas les vœux adressés à Denis Elbel et à l'ASMA pour remercier du soutien sans faille dans « cette affaire rondement menée ».



Avant et après. On peut noter l'extension à l'arrière qui prend la lumière sur la terrasse. Photo Frédéric Pflug

(1) Village de la bataille du même nom, défaite de la guerre de 1870. Une collecte de dons dans le Reich allemand permet la reconstruction de l'église bombardée et inaugurée par Guillaume 1er en 1876, la bien nommée « Friedenskirche ». Cet événement fait un peu de l'ombre à une victoire remportée à Fröschwiller le 22 décembre 1793 par les soldats de l'An II, commandés par Hoche qui, à cette occasion, repoussent les Autrichiens hors des frontières de la jeune République.



Le père de Frédéric à l'œuvre. C'est ainsi que le projet a été finalisé à 80% en auto-construction par ce retraité très actif. Photo Frédéric Pflug



Terrasse en construction. Photo Frédéric Pflug

Un peu d'histoire : Bataille de Woerth Froeschwiller (Musée de la bataille de 1870, Woerth)



Collection Société Industrielle de Mulhouse, en dépôt au Musée Municipal de Woerth, Musée de la bataille du 6 août 1870 – SIM.2005.527.1» © Musée de Saint-Rémy de Reims

En réalité cette rue n'existe pas, le peintre Édouard Detaille a juxtaposé des maisons à colombages pour planter le décor d'une charge de cavalerie qui s'écrase sur une barricade prise au piège de l'ennemi. Celui-ci est présent aux fenêtres et repérable grâce aux petits panaches de fumée.

UNE TUILERIE DE RÉFÉRENCE POUR LE GRAND EST ET BIEN AU-DELÀ

DANS LE CADRE DU PROJET MAISON GILARDONI : L'ASMA DU HAUT RHIN ET DE LA MUNICIPALITÉ D'ALTKIRCH SE SONT DÉPLACÉS À NIDERVILLER

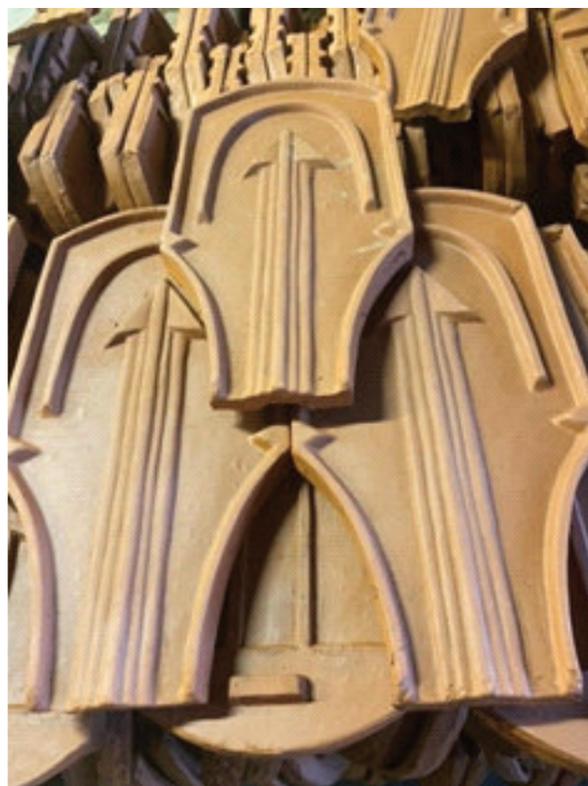
Simone de Butler

Mardi 28 mars nous nous sommes retrouvés de bon matin à la Tuilerie de Niderviller, reçus par son exploitant Monsieur Christophe Henselmann. Christian Fuchs, ancien vice-président de l'ASMA en charge du Haut-Rhin et Rémy Claden, architecte conseil de l'ASMA, ont covoituré avec Fabrice Robardey¹, conseiller municipal délégué au patrimoine à la mairie d'Altkirch, Monsieur Hervé Genet architecte DPLG, responsable du service Urbanisme, Grands Projets et Cadre de Vie, et Monsieur Emile Jean Wybrecht, adjoint au Maire en charge de la Transition Ecologique. Ils souhaitent rencontrer le tuilier afin de passer une commande précise : celle des pièces manquantes pour la réhabilitation de la maison Gilardoni primée tout à la fois par la Fondation du patrimoine et par la mission Stéphane Bern. (Voir encadré)

Un cas d'école : la confection inédite de tuiles violon en Lorraine

Monsieur Henselmann nous a reçus d'emblée autour de cette production très originale de tuiles violon destinées à l'église de Biesles près de Chaumont en Haute Marne, de forme à priori très surprenante.

Elles figurent parmi les premières tuiles mécaniques créées en 1831, leur pose évoque une résille un peu mouvante, et à distance, forme un motif de fleur de lys. La commande en a été passée par le maire de Biesles et le CAUE de Haute Marne : il fallait en fait recréer le moule et également réaliser une économie de moyens. C'est ici que le talent et le génie inventif de Monsieur Henselmann interviennent. Dans un souci d'économie, il a agrandi le modèle de 70% afin de diminuer de moitié le nombre de pièces nécessaires au m². Avec les économies réalisées auprès du couvreur, la porte d'entrée de l'église datant du 15^e siècle a pu être réparée pour le plus grand bonheur de Monsieur le curé ! Ce sont ces initiatives inédites qui font la notoriété du tuilier.



Tuiles violon pour l'église de Biesles en Haute-Marne. Photo SdeB



Tuiles anciennes qui ont servi de modèle pour la confection des tuiles de la Maison Renaissance de 1544 du Parc de Reichstett. Tuiles canal demi-rondes avant l'avènement des tuiles plates souvent présentes dans les contrées de langue allemande. Photo SdeB



La toiture dorée de la maison d'Eckwersheim de 1544 au parc de la Maison alsacienne à Reichstett. Photo SdeB

Un travail de passion qui mène le tuilier dans la France entière

Monsieur Henselmann raconte ainsi que lors de ses vacances familiales, il ne manque pas d'examiner les toitures pour lesquelles il a fourni la matière première, un engouement qui ne trompe pas. Il ajoute à cela la liste des chantiers réalisés en Alsace : la très belle église d'Ebersheim, de Koenigshoffen, le Koïfhus de Colmar, le château du Haut-Koenigsbourg, le Trésor public de Hochfelden. Pour le Parc de la maison alsacienne de Reichstett, il a réalisé une copie des tuiles jaunes qui couvraient les toits de Strasbourg à la fin du Moyen Âge qualifiée de « cité aux toits d'or ».

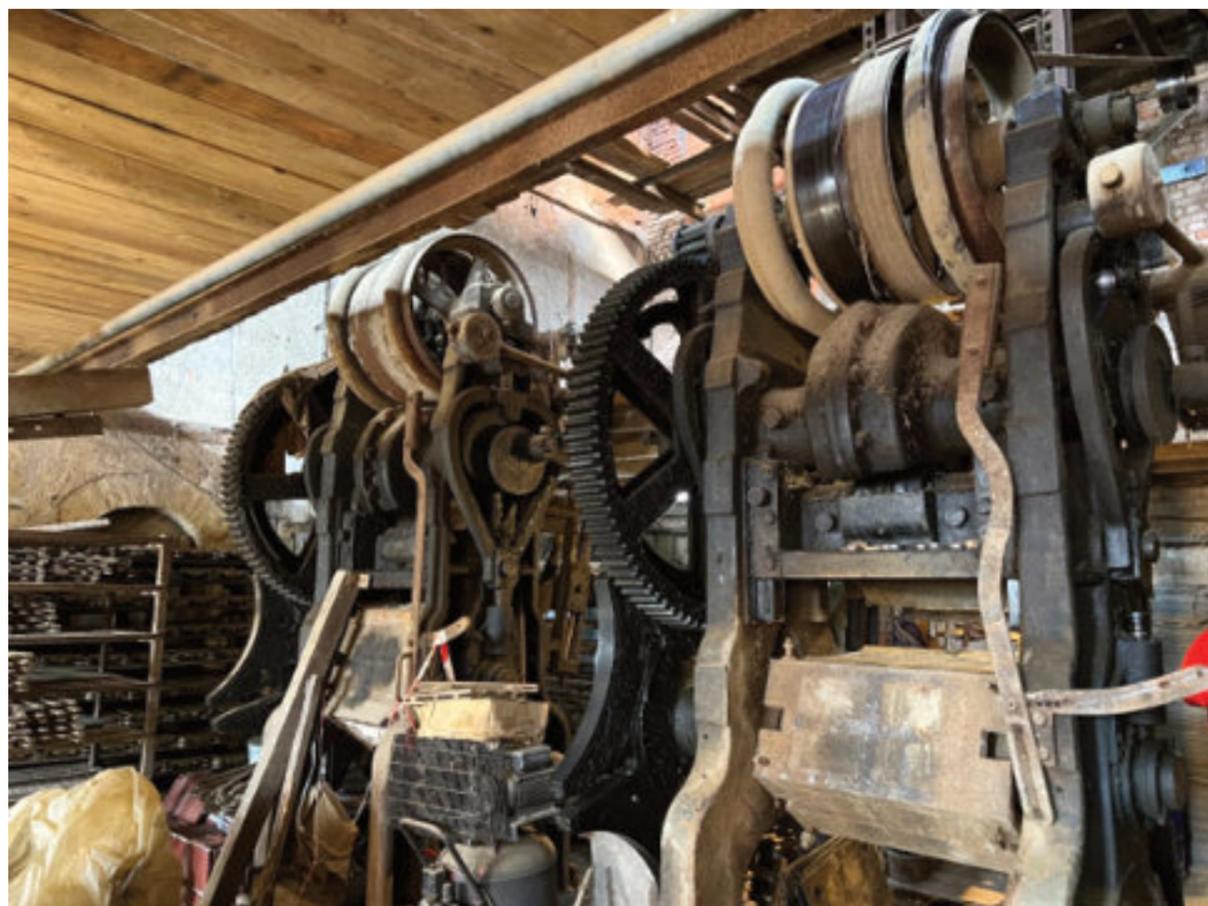
Autre « création » pour le château du Haut Barr pour lequel il réalise des tuiles beige moucheté proche du calcaire utilisé au 18^e siècle.



reproduction Ch Henselmann

Une histoire industrielle qui remonte au 18^e siècle

La faïencerie éponyme a été créée en 1735, la tuilerie quant à elle fabrique depuis 1815 tuiles, briques, carreaux et toutes sortes d'accessoires en terre cuite. C'est évidemment la disponibilité presque à fleur de sol d'une argile de très bonne qualité qui explique l'implantation de l'entreprise. S'y ajoute d'ailleurs la présence d'une carrière de grès fin blanc et rose qui ont fait la prospérité de Niderviller au cours des âges. L'argile extraite contient 75% de silice, très peu d'impuretés, le prélèvement s'effectue « à vue » sur un gisement de 5 hectares. Le grand-père de Monsieur Henselmann rachète la tuilerie en 1964 alors même que les briques sont concurrencées par les parpaings. Elle passe alors de père en fils à Christophe. L'originalité de cette entreprise c'est qu'elle est restée dans son jus, équipée de machines qui datent de 1928, astucieusement remaniées par le propriétaire pour plus d'efficacité.



Usine dans son jus, les machines datent de 1928 et sont toujours opérationnelles, souvent améliorées avec pragmatisme par Monsieur Henselmann. Photo Sophie Dressler

Le deuxième four Hoffmann, une technologie obsolète, a été démoli pour gagner en place de stockage. Des fours au gaz le remplacent tandis qu'un four linéaire récupéré en Europe de l'Est attend son montage. Seule différence : le nombre d'ouvriers, on est passé de 100 à six, alors que la production de tuiles est passée de 15000 à 35000 unités. À présent c'est la seule tuilerie en Lorraine qui reproduit à l'identique les tuiles du patrimoine ancien pour lesquelles il faut refaire ou créer les moules. Un établissement qui appartient indiscutablement au patrimoine vivant.

« Cette usine a vraiment une âme » Christophe Henselmann

La visite démarre vertigineusement. Perchés au troisième étage, en haut d'une échelle de meunier notre vue embrasse toute la campagne environnante. Un wagonnet placé sur une rampe, hissé par un treuil, mu par un moteur à courroie attend son tour. Ces deux tonnes d'argile sont déversées dans une meule qui broie l'argile pour réduire sa granulométrie. Puis la pâte est laminée, découpée, pressée dans un moule qui imprime les cannelures. La texture de la pâte paraît alors très souple et homogène, l'ajout d'eau est modulé selon l'usage auquel elle est destinée. Puis intervient l'opération du séchage à l'air libre pendant 48 heures environ, avant l'enfournement et la cuisson à 1 000° pendant 36 heures. L'élaboration n'est pas aussi simple qu'il y paraît : au séchage, la taille des tuiles s'est rétractée, elles ont perdu 0,5 l d'eau et selon l'épaisseur variable de la pièce, des tensions se créent et qui nécessitent un contrôle pièce par pièce. Monsieur Henselmann précise qu'elles passent 7 fois entre leurs mains, qu'elles sont « sonnées » systématiquement pour repérer les fissures de refroidissement, et examinées à l'œil pour identifier les rugosités. Mais le résultat est là : stupéfiant de voir leur solidité : on peut marcher dessus !

Complètement à l'Est

C'est la réflexion qu'on pourrait se faire à l'issue de cette visite. Il s'agit bien d'une production industrielle, mais qui ne transige pas avec certains détails et qui se situe hors de toute standardisation. On en veut pour preuve l'exemple des tuiles vernissées commandées pour les monuments historiques. Elles sont revêtues d'engobe, une mince couche d'argile colorée, pour modifier la couleur naturelle de la tuile. Appliqué à la louche c'est un procédé très



Épi de faitage pour un château normand, Monsieur Henselmann explique l'assemblage et Rémy Claden, architecte-conseil de l'ASMA, apporte son appui. Photo SdeB

manuel qui par un geste sûr et précis évite projection, gaspillage et pollution, risque majeur de l'opération.

La visite s'est terminée sur un chef-d'œuvre : la commande par un châtelain normand d'un épi de faitage en terre cuite, et vernissée émaillée.

Monsieur Henselmann nous en présente le montage et précise qu'il répond également aux commandes de mitres de cheminée, tuiles de faitage et toutes sortes d'ornements. Pour les pièces à fournir à la maison Gilardoni c'est le catalogue de l'entreprise qui servira de modèle. Après cette visite commentée avec fougue et enthousiasme nous nous sommes retrouvés autour d'une bonne table et nous remercions chaleureusement Monsieur Henselmann pour son hospitalité.



Site de la tuilerie : tuiles Biberschwanz « naturelles » et vernissées, terminées arrondies ou en pointe, cannelures (Anstrich) moulées, elles favorisent l'écoulement de l'eau, ornements de faitage



Tuiles beiges mouchetées pour le château de Haut-Barr, proches du calcaire utilisé au 18^e siècle. Photo Sophie Dressler



Le démontage de l'ancien four Hoffmann, une technique obsolète, laisse plus de place pour le stockage (gain de 40 mètres). Photo Sophie Dressler



Engobe à la louche. Photo Sophie Dressler

GILARDONI PROJET ÉLU PAR LA MISSION STÉPHANE BERN ET LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNÉE 2023 HAUT RHIN

Extrait de la fiche d'identification d'un patrimoine en péril pour la Maison Haas-Gilardoni

« Petite maison du gardien de la glaisière de l'entreprise des frères GILARDONI (inventeurs de la tuile mécanique), présente à ALTKIRCH, entre le début du 19^e siècle et 1974, année de la fermeture. Bâtie au début des années 1870, cette maison atypique a pu être un prototype de logement ouvrier. Construite exclusivement à partir des produits en terre cuite de la manufacture GILARDONI, elle se passe donc de tout élément en bois. Ainsi, la forme en ogive du bâtiment s'explique par l'absence de charpente en bois, l'ensemble étant monté avec des briques creuses cintrées. Il s'agit donc d'un bâtiment doublement, voire triplement intéressant pour la Commune d'ALTKIRCH et plus largement, pour le Sundgau. En effet, sa reconstruction à l'identique permettra de faire redécouvrir tout un pan de l'histoire industrielle du Sud de l'Alsace. De plus, le bâtiment lui-même constitue un jalon majeur au regard de l'histoire des techniques et présente un intérêt patrimonial (immatériel). Enfin, la reconstruction et la réhabilitation de l'ensemble redonnera à son environnement naturel immédiat (prés en herbe, étang, forêt) un charme bucolique que l'état de ruine actuel de l'édifice ne permet plus d'apprécier. Les Altkirchois ont tous une histoire vécue à raconter en lien avec la maison Gilardoni, que ce soit une amourette autour de l'étang situé à l'arrière du bâtiment, ou de la frayeur causée par le gros chien de son dernier occupant... » Fabrice Robardey conseiller municipal délégué au patrimoine à la mairie d'Altkirch.



État actuel (2018)

Simulation de projet (2019)





Photo et modélisation Rémy Claden architecte-conseil de l'ASMA consultant extérieur auprès de la commune maître d'œuvre du projet Que vient faire le théâtre Amazonas de Manaus au Brésil dans cette affaire ? C'est précisément l'entreprise Gilardoni qui a fourni les milliers de tuiles vernissées qui forment le dôme. Preuve en est de l'importance de cette société et de l'exigence de conserver les traces de ce passé industriel. Photo : Secretaria Especial da Cultura do Ministério da Cidadania, CC BY 2.0, via Wikimedia Commons. C'est Christian Fuchs, lors d'une entrevue avec Monsieur le Maire avant la

démolition planifiée de cette maison, qui est parvenu dans une ultime démarche, à le persuader de l'importance de sa réhabilitation et de la sauvegarde de ce qu'on peut qualifier de lieu de mémoire qui comme le dit l'historien Pierre Nora « échappe à l'oubli quand une collectivité le réinvestit de son affect et de ses émotions »

Ils nous soutiennent :

"Les murs de nos maisons sont comme la chair de nos corps, ils ont besoin d'être protégés par un épiderme, d'être beaux et de pouvoir respirer comme notre peau."

Ets BISCEGLIA & Cie, Enduits à la chaux



11, rue de Brest
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 39 71 10 / Fax : 03 88 39 18 88

info@bisceglia.fr
www.bisceglia.fr

Poêles en faïence de tradition



Victor WALTER
(Atelier SPENLEHAUER-SPIESS)
15, rue Pasteur - 68130 ZAESSINGUE
Tél. 03 89 40 78 27 - Port. 06 73 07 32 89
poeledetradition@outlook.fr www.poeledetradition.com

Fabrique de céramiques - Poêles de tradition - Fours à pain - Restauration de poêles anciens.

Respectant une démarche artisanale de qualité, d'authenticité et de respect de l'environnement. Une réalisation artisanale d'une des pièces maîtresse de nos demeures, mariage parfait de l'élégance et de la chaleur.

Patrimoine vivant et rayonnant!



VISITE À MI CHANTIER DE L'AMÉNAGEMENT AU CŒUR DU VILLAGE DE LA GRANGE DÎMIÈRE 'S GRAMBËSCHMETS DATÉE DE 1768

UN PROJET PATRIMONIAL EXEMPLAIRE ET ENTHOUSIASMANT INITIÉ PAR LA COMMUNE DE MOMMENHEIM

Simone de Butler

Rendez-vous était pris vendredi le 9 juin avec Monsieur le Maire Francis Wolf, son adjoint Éric Muller¹, une bonne délégation du conseil municipal et l'architecte du patrimoine Jean Christophe Brua en charge de ce projet.

Une occasion qu'il fallait saisir » (Francis Wolf)

C'est ainsi que Monsieur le Maire résume la genèse du projet qui n'allait pas du tout dans le sens d'une réhabilitation de ce grand corps de ferme situé à l'ombre de l'église, dans un îlot préservé au cœur du bâti dense du village. Le terrain préempté par la commune était initialement destiné à l'extension du cimetière et à cette fin, débarrassée du corps de ferme en mauvais état. Un premier projet de construction d'une maison pour les seniors n'a pas abouti en raison notamment de la consultation des « anciens » de la commune pour lesquels la vue plongeante sur le cimetière constituait un mauvais présage ! Dans le même temps, le conseil municipal, formé à 40% d'élus nés hors de la commune, procédait au recensement des « Hoftnämme » et s'intéressa à ce bien. Dès lors, un temps de délibération salutaire a permis de prendre un virage résolument patrimonial pour ce projet avec une approche d'ensemble et recours à un homme de l'art.

« Un corps de ferme ouvert au public et à usage de marché local et autres manifestations, c'est un exemple unique dans la région » Jean-Christophe Brua

C'est ainsi que Jean Christophe Brua, plans à l'appui, présente l'aménagement de grande ampleur.



Il a d'abord fallu désenclaver cet ensemble fermé sur les quatre côtés, l'ouvrir sur la rue de la République et ménager un autre accès rue de l'Église. Un deuxième porche copie de l'existant met le projet en cohérence avec la propriété voisine, une belle maison alsacienne mitoyenne. **Il ménage un chemin piétonnier traversant** entre le haut du village et sa partie basse, et assure un accès commode aux habitants se rendant quotidiennement à Strasbourg en TER. La grange, la cour de l'ancienne ferme et un parvis au pied du chevet de l'église accueilleront les stands du marché du terroir qui se tient dès à présent tous les vendredis soir.



Façade côté cour de la dépendance à coursive avant travaux (photo Éric Muller) puis projetée en image de synthèse. Atelier JCBA SARL

« Trois bâtiments en colombage entièrement démontés et remontés » » Jean-Christophe Brua

Cette solution radicale s'imposait en raison de l'état de dégradation très avancé des bâtiments, afin de remplacer les pièces de bois trop abîmées et redonner vie à cette structure en colombage. Apparaît ici l'avantage de la construction à pans de bois qui se démonte et remonte à volonté. La dépose soignée des colombages confiée à l'entreprise Brenner de Hochfelden, a donné lieu à un travail de purge des pièces défectueuses et de restauration. Réalisés en atelier, le numérotage des pièces et leur assemblage au sol prendra le plus clair du temps alors que le remontage avec grue se fera en quelques semaines. L'autre acteur important est l'entreprise Wicker qui effectuera les aménagements extérieurs, tandis qu'ÉcosphèreHabitat se chargera du remplissage des miroirs. Le projet fait la part belle aux matériaux anciens de réemploi provenant à 70% de la construction d'origine (colombages, tuiles biberschwanz) ou récupérés localement comme les pavés en grès de l'ancienne cour de la brasserie Meteor à Hochfelden. L'architecte Jean-Christophe Brua insiste sur le recours aux **matériaux biosourcés**, notamment pour le remplissage en chaux-chanvre. Il s'agit bien là du matériau idoine, à la fois isolant et perspirant, qui sera recouvert d'un enduit de finition à la chaux affleurant. Allié à la pérennité du colombage de presque 300 ans l'ensemble restauré compte bien voir défiler un siècle de plus. Les « miroirs » de la halle, espace ouvert, seront réalisés en terre-chanvre, tandis que sur la galerie qui relie les deux bâtiments, un remplissage en torchis traditionnel permettra de se souvenir de cette technique ancestrale. À l'étage, une coursive ornée de chaises curules, accessible par une échelle de meunier, parachèvera l'agencement de la cour alsacienne. En sous-sol une citerne de 10000 l recueillera les eaux de pluie destinées à l'arrosage. Cette cour en U reconstituée avec en son milieu un arbre de taille respectable, un abreuvoir et,

concession à la modernité, un miroir d'eau avec jets, ne manquera pas de redonner une âme à ce cœur de village qui a préservé 25 maisons inscrites sur la base Mérimée et qui par ailleurs prohibe la démolition de quelques autres constructions remarquables.



Vue depuis le cimetière : dépendance à coursive à droite et grange halle à gauche remontées parallèlement reliées par une galerie. Photo Éric Muller

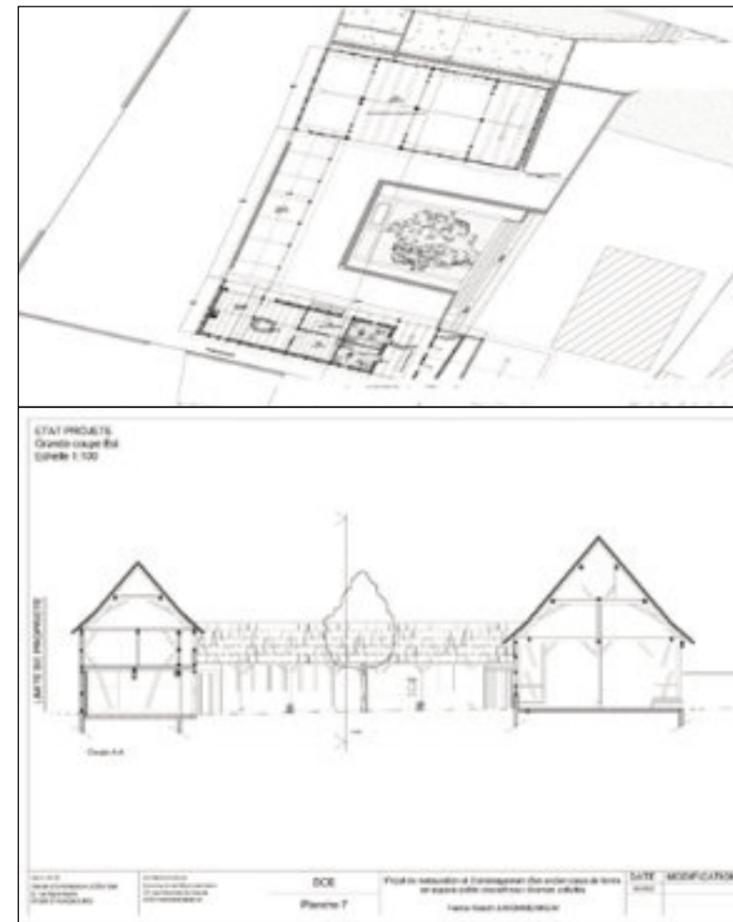
« Le patrimoine vecteur du développement local » Francis Wolf

La population du village est passée de 1793 habitants en 2015 à 2241 habitants en 2020 soit une croissance de 25%. À ce titre, le problème de Mommenheim, commune très attractive, ne relève pas de la nécessité de faire revivre le cœur du village. En réalité, il s'agit d'une commune au double visage qui accueille, notamment une des grandes plateformes régionales d'activités et de logistique installées sur une bretelle de l'autoroute A4. De grandes entreprises génèrent une taxe foncière conséquente qui contribue au financement de l'opération à raison de 65% pour la commune. Un million d'euros d'aide proviennent de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETER), de l'État, soit 25% du montant ; 10% sont abondés par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), et le mécénat pour le reste : Fondation du Patrimoine, associations (dont l'ASMA) et particuliers. L'appel à la fiscalité des entreprises comporte une contrepartie, celle de mettre cet aménagement à la disposition des entreprises pour l'événementiel.

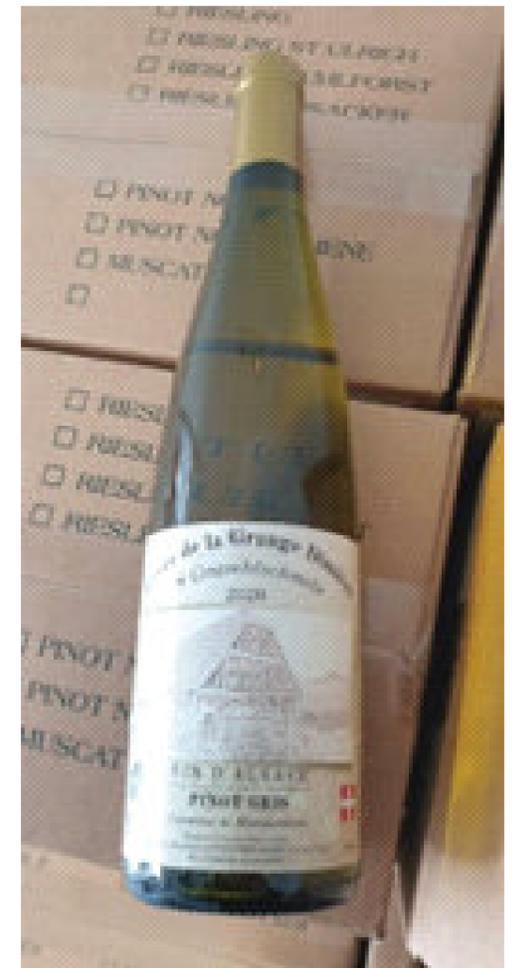
Monsieur le Maire précise que l'aménagement de la grange dîmière n'a pas obéré la réalisation d'autres projets communaux puisque le foyer paroissial est en rénovation tandis que la synagogue a été transformée en centre sportif et culturel. Mommenheim « marche sur ses deux jambes » et c'est heureux. Cette réhabilitation patrimoniale, dont l'inauguration est prévue pour Pâques 2024, fonctionne en synergie avec le développement économique et démographique de la commune qui a à cœur de préserver une identité architecturale forte. La tenue d'un marché de Noël est attendue avec une grande impatience dans la grande halle qui a été équipée de belles lanternes et dotée d'un éclairage orienté vers le haut, ce qui mettra en valeur l'imposante charpente.

Le cheminement s'est terminé par la visite de deux autres réhabilitations exemplaires dans le village, faites à l'initiative de particuliers : le gîte rural Julien situé au 32 rue du Général Leclerc ainsi que, sur proposition de l'ASMA, la réaffectation d'une petite maison alsacienne, qui doit servir de garage pour les camionnettes de la boulangerie Bernhardt, alors que les façades donnant sur la rue ont été sauvegardées, tant dans le respect de l'alignement que dans les règles de l'architecture vernaculaire.

(1) Éric Muller, responsable des 25 bénévoles de la Réserve citoyenne, fait appel au mécénat des particuliers pour le financement de cette opération : 600 bouteilles d'une cuvée « grange dîmière 'S Grambèschmets » viendront récompenser les généreux donateurs.



« Cour en U reconstituée avec en son milieu un arbre de taille respectable, un abreuvoir et, concession à la modernité, un miroir d'eau avec jets d'eau. La dépendance à coursive équipée de toilettes publiques comportera un local pour les associations équipé d'un four à tartes flambées et d'un comptoir, lieu stratégique. Docs Atelier JCBÀ SARL



La récompense du mécénat des particuliers. Photo Éric Muller



Matériaux anciens et neufs, échelle de grange. Photo SdeB



« La forêt » de charpente à Mommenheim. Photo SdeB

L'ASMA - FACE AUX ENJEUX DU RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Simone de Butler

Dans le cadre du partenariat ASMA - SCMHA, Jean Christophe-Brua, architecte-conseil de l'ASMA, et Denis Elbel, vice-président, se sont rendus à l'invitation de la Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace et de son président Jean-Jacques Schwien pour tenter de répondre à la question suivante : « L'ASMA : face aux enjeux du renouvellement urbain et de la transition écologique »

D'emblée, les deux intervenants sont tombés d'accord pour faire le constat suivant : l'ASMA, fondée il y a cinquante ans, qui avait pour objectif principal de **sauvegarder le patrimoine** « la maison alsacienne » essentiellement **rurale**, s'est donné deux nouveaux objectifs dans le cadre du renouvellement urbain d'une part, et dans le contexte de la **transition écologique** d'autre part.

Volet pédagogique, volet défensif et perspectives d'avenir

Tels sont les points développés par Denis Elbel qui s'est attaché à approfondir l'étude de sa maison du 18^e siècle à Schnersheim et les cinq ans de travaux sous Label Fondation du Patrimoine, qui lui ont permis de faire la démonstration qu'une maison à colombages de 300 ans peut être restaurée avec des matériaux biosourcés, et cependant atteindre le niveau

'BBC', bâtiment basse consommation. Même l'architecte des Bâtiments de France en charge du dossier avait affirmé que ce serait impossible !

Au travers de **cette étude de cas**, il a confronté les dates figurant sur les clés d'arcade, présenté les résultats de la dendrochronologie, et comparé ces données avec le livre de comptes de l'ancêtre de son épouse (qualifié de Hausbüchlein par Maurice Seiller). L'histoire de la maison suit une double trame chronologique, puisqu'elle comporte des dates du début du 18^e siècle (1717, 1718), mais aussi une autre série de dates dans les années 1730, le tout confirmé par des doubles marques de charpentiers. Explication : Michel Lux avait acheté en 1781, pour la somme de 515 Gulden, une maison à Schwindratzheim érigée vers 1730, et l'avait remontée en 1783 sur la grande cave de 1717 de sa maison de Schnersheim.



Schnersheim, la maison en 1901



Schnersheim, en 2016. Photo Denis Elbel

Soucieux de montrer la trace du travail des artisans sur sa maison, Denis Elbel nous a présenté diverses marques très caractéristiques : le triangle d'arrachage des scieurs de long sur les poutres, les plafonds peints à volutes et rinceaux du début du 18^e siècle, et fait remarquer les trous en triangle sur les poutres en résineux, traces de l'amarrage du bois flotté sur la Kinzig depuis les hauteurs de la Forêt- Noire.



La démonstration est faite, qu'une maison à pans de bois de plus de 300 ans, peut passer du stade de "passoire thermique" au stade "BBC", tout en conservant l'intégralité de ses caractéristiques patrimoniales, et en ayant recours à des matériaux biosourcés. Photo Denis Elbel

Pétition et offensives médiatiques sont les meilleures armes de la défense

Les exemples cités sont également partagés entre réussites de l'action de l'ASMA et échecs. Quelques-uns retentissants sont restés dans les mémoires : qui a oublié les affaires de Sermersheim, de Geuderthaim et plus récemment celles de Brumath et de Hochfelden ? Les médias, de nombreux soutiens régionaux dont l'historien Georges Bischoff présent dans la salle, le président de la CeA et Stéphane Bern se sont portés au secours des maisons à démolir. Pour celle de Hochfelden, l'ASMA avait même trouvé un acquéreur. En contrepoint, on peut citer des exemples de collaborations fructueuses

avec l'ASMA et la conservation de maisons dont la fonction a été adaptée aux besoins économiques (boulangerie Bernhardt de Mommenheim). Entre le maire de cette commune, qui a répondu à Denis Elbel : « Venez me voir, on en discute ! », et à l'inverse, la fermeture à tout dialogue à Hochfelden : « De quoi se mêlent- ils, ces étrangers ! », le constat est sans appel !

Pour une ou deux maisons sauvées par an, le rythme de destruction d'une maison par jour demeure

Le bilan n'est guère satisfaisant et le levier consiste bien évidemment à protéger les maisons remarquables dans le cadre des PLUi, solution inaugurée par la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland. S'inspirant du modèle de Lembach, élaboré il y a plus de vingt ans, un repérage des bâtiments anciens remarquables permet d'interdire la démolition, ou dans le cas des bâtiments anciens remarquables, de démolir à condition de reconstruire selon une volumétrie équivalente. Ainsi, près de 1500 bâtiments patrimoniaux ont été protégés.

Le bâti vernaculaire soumis à de fortes tensions

Lorsque l'on sait que 3% seulement du territoire est sous la protection des ABF, on mesure le risque encouru pour le patrimoine dans le cadre du renouvellement urbain. D'ici 2050, en vertu de la loi climat et résilience, qui met en place les ZAN (Zéro Artificialisation Nette) aucune nouvelle zone à urbaniser ne peut être envisagée. Il s'agira donc de travailler sur l'espace urbanisé existant et de « reconstruire la ville sur la ville ». Quel avenir dès lors pour le bâti ancien ? Est-il voué à être démolie pour construire du neuf au mépris de la conservation des traces de l'histoire de la ville, comme ce fut le cas récemment pour la maison du jardinier du château à Brumath, et sans aucun effort de réemploi des matériaux ?



A Brumath la maison du jardinier du château Hanau Lichtenberg avec sa toiture à la Mansart a subi une démolition sans tri préalable des matériaux ni des pièces à sauvegarder. Photo Denis Elbel



En lieu et place une résidence standardisée, à l'instar des très nombreuses réalisations immobilières à Brumath. Photo SdB

Autre exemple, celui de Duntzenheim où seule la maison d'habitation d'un grand corps de ferme a été maintenue, en lui adjoignant un mini lotissement, en lieu et place de la dépendance et de la grange démolie. Jean-Christophe Brua milite pour la conservation du bâti et de l'alignement sur la rue tout en rendant possible des aménagements à l'arrière dans le respect de la volumétrie initiale. L'alternative est donc de savoir ce qui peut être construit ou pas, ce qui peut être modifié ou pas.

Le bâti vernaculaire à la pointe de la transition écologique

C'est ce que Jean-Christophe Brua nous a démontré au moyen d'images comparatives sur les projets et les matériaux de construction et de rénovation utilisés. Les constructions neuves font encore la part belle à l'utilisation de produits industriels issus de la pétrochimie : le ciment, la peinture plastique, les huisseries en PVC et le polystyrène. Mais les projets d'éco-rénovation de l'ancien ne sont malheureusement pas en reste qui, malgré les dernières recommandations gouvernementales encourageant l'utilisation de matériaux biosourcés, voient, encore trop souvent, la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE). Ce choix ne convient aucunement à l'architecture traditionnelle, et cette solution aggrave la situation au regard de la perspiration des parois traditionnelles (maçonneries ou pan de bois). L'enveloppe et les éléments structurels du bâti ancien étant d'origine naturelle et souvent de proximité, son éco-rénovation ne peut s'envisager qu'avec le recours à des matériaux biosourcés : bois, terre, torchis, paille, chaux-chanvre. Les rénovations doivent tirer parti des caractéristiques bioclimatiques du bâti traditionnel, sans les remettre en cause par des interventions intempestives et des solutions inappropriées. C'est à cette condition que Jean-Christophe Brua pourra dire « **L'éco-rénovation est à l'habitat ce que le bio et le localisme sont à l'agriculture** ».

Le patrimoine bâti au coeur de la transition écologique



Confrontation entre une maison récente construite avec des matériaux industriels, et un bâtiment traditionnel (délaissé) construit uniquement avec des matériaux naturels et locaux.

Photo JCB

Le patrimoine bâti au coeur de la transition écologique

L'amélioration thermique du bâti ancien traditionnel



La même maison colombages en haut, ITE réalisée en bas le polystyrène enveloppe le bâtiment et lui fait perdre toute qualité architecturale. À droite même cas de figure et conservation des modénatures sur la maison grise. Photo Jean Christophe Brua

Elle contribue de plus au développement local, car elle mobilise une plus grande quantité de main d'œuvre qualifiée (les 2/3 du coût), pour une plus faible quantité de matériaux biosourcés (le tiers restant) alors que, pour un projet neuf, les proportions sont inverses (1/3 de main d'œuvre pour 2/3 de matériaux industriels de la pétrochimie). Enfin, elles peuvent contribuer, par la réhabilitation de lieux et d'ensembles emblématiques, à l'animation et au renouveau social et urbain du cœur de village, à l'instar de Nordhouse.



La réhabilitation de la maison de valet à Nordhouse. Une animation en cœur de village sur cette placette devenue lieu emblématique de la sauvegarde d'un bien patrimonial qui a presque totalement disparu. Photo JCB

Puis l'heure était venue de répondre aux questions ?

Est-ce que l'éco-rénovation représente un surcoût ?

Par rapport à une construction de qualité médiocre, et seulement dans ce cas, la réponse est oui. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte : un bâti dégradé peut être acquis au prix du terrain, et souvent le gros œuvre peut être sauvegardé. Par conséquent, cela minore d'autant la dépense. D'autre part, on gagne en pérennité en utilisant des matériaux biosourcés « garantis un siècle » ! Alors que, très souvent, les isolants type laine de verre ne sont pas non pérennes dans le temps. Ce que l'on gagne sur le coût des matériaux notamment parce qu'il en faut une moindre quantité doit être investi dans les dépenses de main-d'œuvre, mais là encore l'auto-construction permet de réaliser d'importantes économies. Les savoir-faire ancestraux peuvent être retrouvés et faire l'objet d'un apprentissage par toutes personnes bénévoles. Pour cela, l'ASMA propose des stages de formation et des Stammtisch au cours desquels les participants peuvent comparer leurs expériences et partir avec les bons conseils.

Quelles mesures de protection pour le bâti ancien ?

La parade la plus efficace pour protéger le bâti ancien consiste à se placer à l'amont du problème et de réaliser des PLUI patrimoniaux, mais une bonne information doit précéder le repérage, effectué par des professionnels du bâti ancien dans les communes.

L'intercommunalité semble être la bonne échelle pour engager cette procédure d'avenir de PLUI Patrimonial : 72 villages du Sundgau dans le Haut-Rhin ont déjà intégré une telle démarche et la Communauté d'agglomération de Haguenau (36 communes) est aujourd'hui partie prenante, maintenant que la Communauté de commune du Kochersberg (CoCoKo) a impulsé le mouvement dans le Bas-Rhin.

Le patrimoine bâti au coeur de la transition écologique

La réhabilitation du patrimoine bâti

ENJEUX PATRIMONIAUX

ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

ENJEUX SOCIAUX

ENJEUX ECONOMIQUES



- Utilise l'espace existant, et les réseaux en place
- Préserve le cadre de vie et l'environnement
Bâti spécifique à la culture d'une région
- Nécessite peu de matériaux, peu industrialisés et standardisés, souvent de production régionale,
- d'où un bilan carbone moins élevé,
- Nécessite beaucoup de main d'œuvre, avec un vrai savoir-faire,
- d'où un impact économique : l'essentiel du coût va à l'artisan et l'économie locale,
- et un impact humain : artisan récompensé pour son savoir faire, métier qui retrouve sa valeur
- Un habitat sain, durable et évolutif

Photo JCB

Où en est la réflexion sur le plan législatif ?

Nous partons de loin ! La transition écologique du bâti ancien représente un défi particulier dans la mesure où il faut rénover le bâti traditionnel de nos villages sans porter atteinte à sa valeur et ses caractéristiques patrimoniales. Or, si les objectifs de la loi « Climat et résilience » semblent pleinement partagés, les outils mis en place par le législateur, comme les diagnostics de performance énergétique (DPE) se révèlent totalement inadaptés aux spécificités du bâti traditionnel, voire préjudiciables. Trop simplificatrices, les modalités de calcul du nouveau DPE, qui ne prend plus en considération, ni les consommations énergétiques réelles, ni les systèmes constructifs, ni les matériaux, ni l'inertie et des usages, conduit à classer des maisons anciennes presque systématiquement en catégories F et G avec les conséquences que l'on sait : progressivement, les bâtiments classés G, F et E seront interdits à la location d'ici 2034. Les propriétaires de ces « passoires thermiques¹ » vont donc tout mettre en œuvre pour obtenir une meilleure classification, à l'aide d'une rénovation énergétique. Et ce, au détriment du patrimoine architectural traditionnel. Les risques sont identifiés : vacance des logements anciens, effacement progressif du patrimoine non protégé et banalisation des caractéristiques architecturales alsaciennes sous l'effet de travaux dévastateurs, comme l'isolation par l'extérieur et la pose de panneaux photovoltaïques, ainsi que l'accélération de la disparition des savoir-faire traditionnels. Un vrai désastre du point de vue culturel, touristique, économique mais aussi écologique (voir note ci-dessous).

Jean-Jacques Schwien est venu conclure la réunion en soulignant l'importance prise par les transferts de patrimoine, la multiplication des ventes, qui met le maire en position cruciale entre les permis de construire et les démolitions.

(1) Par leur conception et les matériaux qu'elles ont mises en œuvre, les constructions d'avant 1948 sont, pour la plupart d'entre elles, « bioclimatiques ». Confondre celles-ci avec les passoires thermiques des « 30 glorieuses », démontre une profonde méconnaissance d'un bâti antérieur qui vit au contraire avec son environnement comme il est précisé dans le Manifeste du G7 (groupe des 7 grandes structures et associations nationales œuvrant à la sauvegarde et la valorisation du bâti ancien)

Note : Depuis la tenue de ces échanges au MAMCS, notre Sénatrice du Haut-Rhin et Conseillère d'Alsace, Sabine Drexler vient de présenter, début juillet, un rapport sur la conciliation de la rénovation énergétique du bâti ancien et la transition écologique. Sa mission partait du constat que les politiques actuelles et les outils incitatifs risquent de détruire le patrimoine traditionnel régional et partant français. En une série de préconisations, elle revendique une adaptation des méthodes de rénovation et des politiques pour préserver le patrimoine bâti traditionnel, sans se soustraire à la transition écologique.

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-794-notice.html>



MAISONS PRIMÉES 2023

D'OR ET D'ARGENT

Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 - Durmenach

ASMA est partenaire de la marque Alsace

ASMA est partenaire de la marque Alsace



MAISONS PRIMÉES

DURMENACH – Maison N°3, rue de la Synagogue
Propriétaire : M. Frey

Médaille d'argent



Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 - Durmenach

ASMA est partenaire de la marque Alsace

ASMA est partenaire de la marque Alsace



MAISONS PRIMÉES

KOESTLACH – Maison N°2, rue de Feldbach
Propriétaire : Mme Kreyer



Médaille d'argent



Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 Dumenach

L'ASMA est
réseau local de
maisons
paysannes
de France

L'ASMA est partenaire
de la marque Alsace



MAISONS PRIMÉES

OLTINGUE – Maison N°1, rue de l'Eglise
Propriétaire : M. Schweitzer



Médaille d'argent



Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 Dumenach

L'ASMA est
réseau local de
maisons
paysannes
de France

L'ASMA est partenaire
de la marque Alsace



MAISONS PRIMÉES

LUTTER – Maison N°1, rue de Kiffis
Propriétaire : M. Deslarzes



Médaille d'argent

Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 Dumenach

L'ASMA est
réseau local de
maisons
paysannes
de France

L'ASMA est partenaire
de la marque Alsace



MAISONS PRIMÉES

KNOERINGUE – Maison N°8, rue de Bâle
Propriétaire : Commune de Knoeringue



Médaille d'or



Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 Dumenach

L'ASMA est
réseau local de
maisons
paysannes
de France

L'ASMA est partenaire
de la marque Alsace





MAISONS PRIMÉES

DURMENACH – Maison N°7, rue de l'Église
Propriétaire : M. Burger



Médaille
d'or

L'ASMA est
réseau local de
**maisons
paysannes
de France**

Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 Durmenach

L'ASMA est partenaire
de la marque Alsace



MAISONS PRIMÉES

OLTINGUE – Maison N°12, rue des Chasseurs Alpins
Propriétaire : MM Stemmelen et Briswalder



Médaille
d'or

L'ASMA est
réseau local de
**maisons
paysannes
de France**

Assemblée Générale de l'ASMA le 11 juin 2023 Durmenach

L'ASMA est partenaire
de la marque Alsace



L'ALSACE DÉFIGURÉE

DÉMOLITION PAR LA **COMMUNE DE BURBACH** DE SON PRESBYTÈRE
RENAISSANCE DE 1598, LE 23 SEPTEMBRE 2022 !



DÉMOLITION PAR LA **COMMUNE DE HOCHFELDEN**, LE 27 JUILLET 2022, D'UNE
MAISON À COLOMBAGES QUE DES JEUNES VOULAIENT ACQUÉRIR ET RESTAURER !



ASMA
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DE LA MAISON ALSACIENNE